



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

service national

Question écrite n° 56280

Texte de la question

Selon l'annonce faite à l'Assemblée nationale le 6 novembre dernier, une prime de 4 000 francs devrait être versée aux appelés du contingent au moment de leur libération. M. Didier Julia demande à M. le ministre de la défense de bien vouloir lui indiquer la date de mise en oeuvre de cette mesure et ses modalités d'application pour les appelés actuellement incorporés.

Texte de la réponse

Conscient de la nécessité d'aider les jeunes gens qui ont répondu de façon exemplaire à l'appel sous les drapeaux, le ministre de la défense a souhaité valoriser leur période de service national. Le plan de valorisation qu'il a annoncé le 6 novembre 2000 à l'Assemblée nationale prévoit notamment que les jeunes qui effectueront l'ensemble de la durée légale de dix mois et qu'il convient d'aider à entrer dans la vie professionnelle bénéficieront de l'allocation de fin de service, qui est passée au 1er novembre 2000 de 370 à 4 000 francs. Les premiers bénéficiaires de cette mesure sont les appelés du contingent incorporés en février 2000 qui ont été libérés de leurs obligations légales à la fin du mois de novembre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56280

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 141

Réponse publiée le : 26 février 2001, page 1235